

CONSEIL DE QUARTIER DU 21 NOVEMBRE 2018
GARENNE – FORET – ERMITAGE
(Centre social Saint-Exupéry)

Ouverture de la séance par M. le Président du Conseil de quartier à 20h30 :

Eric MAGADOUX
Conseiller Municipal délégué chargé des commerces

RAPPEL DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER

Il se réunit 2 fois par an et par quartier. Il est ouvert aux habitants, aux commerçants, aux représentants d'associations locales ou services publics.

Un ordre du jour est défini avec des thèmes communs à tous les quartiers et un ou deux thèmes particuliers au quartier. Puis un temps est pris pour les questions diverses et l'expression libre.

ORDRE DU JOUR POUR LE QUARTIER

- I. Mon quartier, ma Ville, mon Agglo
- II. Temps d'échange avec les habitants

MON QUARTIER, MA VILLE, MON AGGLO

PRESENTATION DE L'AGGLO

Issue de la fusion en 2016 de 2 communautés d'agglomération (Val d'Yerres et Sénart Val de Seine), la communauté d'agglomération du Val d'Yerres – Val de Seine (CAVYVS) est composée de 9 communes et de 178 000 habitants, sur un territoire de 66,4 km². Son budget annuel est d'environ 100 millions €.

LES COMPETENCES

L'Agglomération exerce plusieurs compétences rendues **obligatoires** par la loi, à savoir :

- Le développement économique
- L'aménagement du territoire
- L'équilibre social de l'habitat
- La politique de la ville
- La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- La collecte et le traitement des déchets

D'autres compétences, **optionnelles et facultatives**, peuvent également être exercées par ses services. Il s'agit de :

- La gestion de l'eau
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- La protection et la mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Le balayage

- La défense extérieure contre l'incendie
- Le haut débit
- L'insertion et l'emploi
- La construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements sociaux

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Trois zones d'activités présentes sur la ville relève de l'Agglomération :

- La zone d'activités du Réveil Matin : 9 entreprises, 23 emplois
- La zone d'activités du Val d'Oly : 33 entreprises, 179 emplois (sur le territoire de Montgeron)
- La zone d'activités du Bac d'Ablon : 23 entreprises, 189 emplois

MOBILITES : UNE NOUVELLE OFFRE DE BUS EST EN SERVICE DEPUIS LE 3 SEPTEMBRE 2018

Le 3 septembre 2018, deux évolutions ont été apportées pour renforcer encore l'offre de transports en bus sur la ville :

- Ligne Intervals : En service désormais de 5h à 23h, du lundi au dimanche, toute l'année, avec un passage toutes les 60 minutes. Une nouvelle desserte du quartier Gaston Mangin (arrêt « Piscine ») a également créée.
- Ligne BM : Passage toutes les 15 minutes en heure de pointe (4h25 à 9h10 et 16h30 à 22h53 le soir), avec un renforcement de la fréquence en heure creuse (passage toutes les 60 minutes, du lundi au vendredi et le samedi de 8h à 21h)

BERGES DE L'YERRES

La gestion de la parcelle dite « AB3 », sur les berges de l'Yerres, relève de l'Agglomération. Ainsi, sur l'année 2018, un nettoyage complet y a été effectué et une clôture y a été installée.

Dès mars 2019, un platelage sera installé le long de l'Yerres, en continuité de la Liaison Verte.

LA FABRIQUE A NEUF

Sous convention avec l'Agglomération, La Fabrique à Neuf a collecté et revalorisé en 2017 plus de 200 tonnes d'encombrants.

LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT

Bâtiment inauguré en 2009, il avait dû être fermé en 2014 à cause de la chute de son faux plafond.

En 2019, les travaux de réhabilitation (de près de 720 000 € TTC) seront conduits et consisteront en :

- Le remplacement de la couverture, isolation de la sous-toiture
- Le remplacement de la centrale de traitement d'air, avec mise à niveau électrique

- La mise à niveau du bâtiment et le réagencement des bureaux

Au terme des travaux, qui devraient durer huit mois, le service Emploi et la mission locale rejoindront le service Environnement, de manière à regrouper ainsi les services communautaires de Montgeron dédiés à l'emploi.

LA GESTION DES DECHETS

L'Agglomération est responsable de la collecte et du traitement des ordures ménagères, ainsi que de la collecte des emballages, végétaux, verre et encombrants.

Les efforts de gestion et les évolutions apportées dans les collectes ont permis une baisse de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 18,7 % entre 2014 et 2018.

L'agglomération a enfin facilité l'installation d'un éco-centre à Montgeron, ouvert en avril 2018

LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Transférée à l'Agglomération en 2006, la piscine intercommunale de Montgeron a fait l'objet ces dernières années d'importants travaux :

- En 2017 : rénovation de l'isolation thermique et phonique, des locaux techniques et de la verrière, et installation d'éclairages LED ;
- En 2018 : les espaces extérieurs ont été aménagés.

LA MEDIATHEQUE DU CARRE D'ART

Gérée depuis cette année par l'Agglomération, elle rejoindra dès 2019 le réseau des médiathèques du Val d'Yerres Val de Seine, permettant ainsi à tous les Montgeronnais d'accéder aux 170 000 documents qu'il comprend.

LE CINEMA LE CYRANO

Cinéma communautaire, classé « Art et Essai », géré en régie par l'Agglomération, le Cyrano est très fréquenté par les habitants (plus de 40 000 entrées en 2017 et 1250 abonnés).

Il a fait l'objet ces dernières années d'importants travaux :

- En 2016 : réaménagement du hall et remplacement du système d'air, de chauffage et des sanitaires
- En 2018, les sièges ont été renouvelés.

LE CONSERVATOIRE

Lui aussi très fréquenté par les habitants, le conservatoire fera l'objet d'importants travaux entre 2019 et 2021 (réattribution et ajout de locaux, confortement des planchers, mise en accessibilité du rez-de-chaussée notamment).

L'ASTRAL

Inaugurée en 2014 et transférée à l'Agglomération en 2018, l'Astral comprend 580 places assises, 1500 places debout.

LA REHABILITATION DE L'OLY (ANRU)

Après une première phase de rénovation urbaine (2005-2015), des discussions ont été engagées avec l'Etat par l'Agglomération, en lien étroit avec la Ville, pour une seconde phase de rénovation concernant la place du Soleil, dite ANRU 2. Celle-ci portera sur le remplacement des tours F, G, H et la reconstruction du centre commercial.

LES STRUCTURES SOCIALES

Créé en 2010 dans le quartier de l'Oly, le centre social intercommunal Aimé Césaire accueille enfants et familles et propose plusieurs activités ludiques ou d'accompagnement à la scolarité, à l'année et durant les congés scolaires.

Créé en 2014, l'Espace jeunesse intercommunal de l'Oly accueille des jeunes de 11 à 17 ans et propose des activités ludiques et du soutien scolaire, à l'année et pendant les vacances scolaires.

L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Créée en 2004, l'aire d'accueil des gens du voyage comprend 40 places sur 20 emplacements. 127 personnes y ont été accueillies en 2017.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Plusieurs clubs sportifs et associations sont en lien étroits avec l'Agglomération de par la gestion communautaire de leurs équipements, qu'il s'agisse par exemple du stand de tir, du bicross, de l'éveil aquatique, de l'école de l'eau, du GRENE (Groupe de Réflexion pour une Education Nouvelle avec l'Eau), de la plongée, de l'école de natation, ou du waterpolo.

VOTRE AGGLO VOUS INFORME

Pour rester en contact avec les habitants du territoire, l'Agglomération édite 4 magazines par an, dispose d'un site internet (www.vyvs.fr) et diffuse une lettre d'information électronique (n'hésitez pas à vous inscrire sur le site). Elle est également présente sur les réseaux sociaux.

QUESTIONS DIVERSES

Que peut faire l'Agglomération pour faire venir des médecins sur la ville ?

En ce qui concerne la démographie médicale, il est particulièrement difficile de trouver un nouveau médecin généraliste. En effet, en cas de départ à la retraite d'un praticien, les professionnels de santé présents sur le territoire ont déjà une charge de travail importante. Ce fait n'est, hélas, pas propre à Montgeron ; il touche l'ensemble du département et même plus largement l'ensemble de notre pays.

Conscients de l'évolution démographique de Montgeron, l'ensemble des médecins qui exercent à Montgeron ont été rencontrés par la Ville afin d'échanger sur ce sujet préoccupant et explorer différentes solutions.

En juin dernier, ce travail s'est poursuivi avec le professeur Vincent Renard, directeur du département de médecine générale de la faculté de Créteil afin d'inciter les étudiants en médecine à s'installer sur le territoire. Dans ce cadre, des médecins stagiaires viendront prochainement travailler à Montgeron pour renforcer certains cabinets médicaux, en espérant qu'à terme ils s'implantent durablement sur le territoire.

En parallèle, un travail avec la direction de l'hôpital de Villeneuve-Saint-Georges est mis en place par la Ville pour créer un partenariat avec des médecins hospitaliers.

Que peut- faire l'Agglomération en matière de formation des jeunes ?

200 000 étudiants sont concernés par le fait qu'après le baccalauréat, très peu de formations sont proposées sur le territoire intercommunal. S'il y a bien des BTS et lycées, il est toutefois important pour le territoire d'offrir des formations nouvelles.

En ce sens, l'agglomération a lancé une étude sur le sujet afin d'ouvrir, en lien avec les universités et la faculté des métiers de l'Essonne, un centre de formations sur le territoire.

L'agglomération peut-elle favoriser la mise en cohérence des liaisons douces entre les communes ?

Il est effectivement utile de réfléchir à une cohérence à l'échelle de l'agglomération pour que les liaisons cyclables permettent une réelle continuité, au-delà des frontières de chacune des villes.

Comment se répartit la compétence « développement économique » entre l'Agglomération et la Ville ?

La compétence « développement économique » relève de l'Agglomération mais la plupart des communes gèrent leur zone d'activités. Les Villes, quant à elles, conservent la gestion des commerces de proximité.

Il a toutefois été décidé de recruter en 2019 au sein des services de l'Agglomération un manager des centres-villes qui sera à disposition des différentes communes. Il fera le lien entre les enseignes et les personnes qui veulent ouvrir des commerces, d'une part, et les disponibilités de locaux sur l'ensemble de l'agglomération, d'autre part.

Qu'en est-il du devenir du centre commercial de La Forêt, notamment de l'ancien Coccinelle ?

Depuis plusieurs mois, la Ville était activement à la recherche d'un repreneur pour le commerce de l'ancien *Coccinelle*.

Une enseigne *Franprix* a récemment manifesté son intérêt pour s'implanter. La procédure est donc en cours pour une installation et la réouverture de ce commerce début 2019.

Comme sont définis les tarifs entre les cinémas en régie et ceux en délégation de service public ?

En régie, le personnel de l'agglomération gère et fait fonctionner directement le cinéma.

En cas de délégation de service public, c'est un prestataire qui est chargé de la gestion courante, dans le respect des règles fixées par la Collectivité. C'est en effet l'Agglomération qui fixe toutes les conditions concernant les tarifs, la programmation, et toutes autres conditions de service au délégataire.

Prenons l'exemple des piscines : certaines, à l'instar de celles de Draveil, de Yerres ou encore de Boussy-Saint-Antoine, sont gérées, depuis leur création, par des délégataires. Les créneaux réservés pour l'apprentissage des scolaires à la piscine existent parce que l'Agglomération imposé au gestionnaire l'accueil des scolaires et le rémunère pour cela.

Sur le territoire de l'agglomération, deux cinémas fonctionnent selon des gestions différentes : en délégation de service public pour celui d'Yerres ; en régie pour celui de Montgeron. L'Agglomération a donc conduit une étude pour savoir si une harmonisation serait préférable. L'étude ayant conclu que ce n'était pas pertinent, le choix a été fait de conserver la situation actuelle, avec toutefois la volonté d'avoir une carte commune imposée sur les deux cinémas, à partir de janvier prochain.

Où en sommes-nous concernant le déploiement de la fibre par SFR ?

Pour rappel, deux opérateurs en Ile-de-France se partagent le marché de déploiement de la fibre. A Montgeron, l'Etat a décidé d'attribuer le marché à la société SFR. Toutes les villes, à l'instar de celle de Crosne, dont Orange s'est vue confier le déploiement, sont aujourd'hui fibrées.

Actuellement, 64% de foyers Montgeronnais sont éligibles. SFR s'était engagée envers la Collectivité à ce que l'ensemble du territoire soit fibré en décembre. Hélas, une fois de plus, l'engagement ne pourra pas être tenu.

Au cours de l'été, une réunion en présence d'autres Maires d'Ile de France, eux aussi liés à SFR, a été organisée. La Ville n'a alors pas manqué de marquer son agacement, envers cette société, face à la lenteur du déploiement de la fibre.

Dans certaines communes, seuls 10% de foyers sont éligibles. Dans d'autres encore (à l'instar de Brétigny-sur-Orge) le déploiement n'a même pas débuté alors que l'engagement de SFR est le même qu'à Montgeron.

S'agissant spécifiquement du quartier de l'Hermitage, SFR rencontre des difficultés avec les réseaux, nombre de fourreaux étant écrasés. De plus, ces derniers ne sont pas toujours conformes car ils ne sont pas positionnés au bon endroit, étant placés juste sous la bordure du trottoir.

Enfin, pour connaître l'éligibilité d'une rue, il est possible de se connecter sur le site Internet de SFR qui fournit une réponse précise et actualisée.

Est-il possible que la Ville change d'opérateur pour le déploiement ?

Ce choix n'est malheureusement pas du ressort de la Collectivité mais appartient à l'Etat. Il est à craindre également qu'en cas de changement d'opérateur, le déploiement soit interrompu en raison d'une procédure administrative complexe.

Quand le kiosque à journaux sera-t-il installé à proximité de la place de Rottembourg ?

Le kiosque a été installé le 20 novembre. Néanmoins, il n'est pas encore fonctionnel puisqu'il reste quelques aménagements électriques à effectuer.

Ce kiosque présente l'avantage de s'autofinancer, sans rien coûter à la Ville. En effet, la société *Mediakiosk* est propriétaire du kiosque, la Ville mettant simplement le terrain à disposition.

La société recherche un gérant pour tenir le kiosque. Les personnes qui seraient intéressées sont invitées à se rapprocher de la Mairie, qui transmettra les candidatures au propriétaire.

Avez-vous un projet de requalification des abords de la rue Charles de Gaulle, entre la piste cyclable et la piste piétonne ?

Après le retrait de plusieurs buissons qui étaient en mauvais état, la Ville réfléchit à la replantation. Au préalable, une consultation doit être menée sur le changement des candélabres de la rue Charles-de-Gaulle, qui sont vieillissants et énergivores.

L'état de la petite piste cyclable, très abîmée notamment par les racines de certains arbres, nous préoccupe également. Il est donc prévu de rénover, en 2019, la partie la plus abîmée (environ 200 mètres linéaires).

Au regard des fluctuations météorologiques avec la sécheresse d'un côté et les inondations de l'autre, certaines Collectivités ont demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La Ville est-elle partenaire dans ces déclarations ?

Oui, en cas de sécheresse importante, la Ville sollicite auprès de la Préfecture la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Pour être reconnu, la Préfecture évalue l'état de sécheresse constaté par la météorologie, les expertises de terrain ainsi que le nombre de foyers affectés par le phénomène. Aussi, il est important de se déclarer auprès du service assurance de la Ville, au service assurance (01.70.58.94.02), qui collecte et recense toutes les habitations concernées, la Ville ayant largement communiqué à ce sujet.

Tous les éléments susceptibles d'appuyer les déclarations, comme les photographies sont naturellement les bienvenus.

La mise en place de la zone 30 en Ville est-elle confirmée ?

Oui car l'instauration d'une zone 30 est l'un des éléments d'une démarche globale portée par la Ville visant à apaiser la circulation et à faciliter les modes actifs de déplacement.

Dans ce domaine, il convient de rappeler que la première action de la Municipalité a porté dès 2014 sur les stationnements sur trottoir car il n'était pas tolérable que les véhicules rendent dangereux les déplacements piétons, notamment ceux des plus vulnérables. Quartier par quartier, courrier après courrier, cette démarche est en passe aujourd'hui d'aboutir positivement après de longs mois d'efforts.

La deuxième action consistait en la suppression de poteaux de signalisation, qui amputaient trop souvent les trottoirs. Cette démarche n'est pas terminée mais beaucoup de plaques de rues sont désormais fixées sur des murs, ce qui permet de supprimer les poteaux et facilite grandement le passage des piétons.

Troisièmement, la Ville s'est attelée à rénover autant que possible les trottoirs qui étaient trop souvent en mauvais état. Lorsque cela est possible, ils sont même agrandis, à l'instar de ce qui est en cours de réalisation sur l'avenue de la République.

Le 30 km/h n'est donc qu'une des facettes d'une politique globale et volontariste.

Pourquoi la zone 30 ne s'applique pas rue Charles de Gaulle ?

Trois voiries sont restées limitées à 50 km/h : l'avenue Jean Jaurès, la route de Corbeil et la rue Charles de Gaulle. Ces rues sont en effet configurées comme des boulevards urbains, avec des flux de véhicules importants.

Les cyclistes et les piétons qui circulent, rue Charles de Gaulle, sont bien protégés car ils sont situés à distance des véhicules.

Par ailleurs, les piétons, notamment pour les points école, ont la faculté de pouvoir traverser soit au moyen de passages piétons, où une présence humaine assure la traversée, soit en empruntant le passage souterrain.

Enfin, la situation est évolutive ; si besoin, l'instauration d'une zone 30 pourra être envisagée.

Que comptez-vous faire en matière de sécurité au sein de la résidence La Forêt ?

Dès lors que des problèmes sont portés à la connaissance de la Municipalité, la Ville ne manque pas tout d'abord de saisir systématiquement ses partenaires (police nationale, bailleur notamment).

Les mineurs sont, dans notre pays, protégés par l'ordonnance de 1945. Ce cadre juridique prévoit qu'un mineur ne peut pas être jugé comme un adulte, ce qui semble logique. Toutefois, force est de reconnaître que la délinquance des mineurs a changé considérablement en 70 ans.

Le Maire, avec ses collègues de l'agglomération, a saisi le Premier ministre ainsi que les parlementaires de l'Essonne à ce sujet en leur demandant une révision de cette ordonnance

de 1945. Nous nous réjouissons que cela ait contribué à une annonce en ce sens du ministre de la justice, Nicole Belloubet.

Par ailleurs, un important travail de prévention est aussi effectué, notamment avec le service de la prévention spécialisée qui permet de mettre en place un réel accompagnement et une prise en charge de ces individus, notamment par des éducateurs. L'objectif est d'inciter les jeunes à sortir de leur quartier.

Les associations jouent aussi un rôle primordial car elles sont un relai pour aider les jeunes à prendre leur envol et à leur ouvrir des perspectives d'avenir. Ces associations sont déterminantes dans ce processus.

En outre, les caméras de vidéo-protection ont permis et permettront encore d'éviter ou de résoudre nombre d'affaires de trafic ou de dégradation.

Enfin, le dispositif des citoyens vigilants est utile pour signaler d'éventuels problèmes et faire remonter les informations.

Ces différents éléments sont de véritables atouts pour la Ville. Pour preuve d'ailleurs, plusieurs filières de trafics de stupéfiants ont pu être démantelées dans l'enceinte de la Résidence la Forêt.

La Poste annexe est trop souvent fermée. De plus, nous rencontrons souvent des problèmes de distribution du courrier. Pouvez-vous faire quelque chose ?

La Poste annexe a été fermée à la suite d'un congé maladie du salarié de cette structure.

La Ville a cependant immédiatement pris contact avec la direction départementale des services postaux pour dénoncer cette fermeture. Aussi, un autre agent est actuellement en formation et il sera, prochainement, affecté en remplacement de l'agent titulaire sur ce site.

La Ville a également saisi la direction de La Poste pour dénoncer les problèmes de distribution. Cette dernière s'est en retour engagée à ce qu'une meilleure régularité soit mise en place.

Monsieur Eric MAGADOUX, Président du Conseil de Quartier, lève ensuite la séance et remercie les présents pour la qualité des échanges et des sujets évoqués à ce soir.